



Informations communales

Assemblée municipale du 17 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 17 juin 2024 est déposé publiquement du 3 juillet au 2 août 2024 conformément à l'article 57 alinéa 1 du règlement d'organisation.

Fermeture du bureau municipal

Du 8 au 19 juillet 2024, le bureau municipal sera ouvert le mardi de 10h00 à 11h00 et de 15h00 à 16h00 ou sur rendez-vous.

L'administration communale sera fermée du 22 juillet au 9 août 2024. Réouverture selon l'horaire normal le 12 août 2024.

Consultation des dossiers en dépôt public durant la période estivale

Durant la période de fermeture du bureau municipal, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés en prenant au préalable rendez-vous auprès du maire ou de la vice-maire.

Fuet, le 3 juillet 2024

Conseil municipal